

Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'ARRAS Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Nombre

De conseillers

en exercice: 11
De présents: 10
De votants: 10

2020/52
OBJET:
Révision des loyers
Mme DE CAEVEL Céline
M & Mme HOULLIER
Hervé

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 novembre 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 novembre 2020

> Le Maire, Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra, BOUY Fabrice

Absent: M. ALLEGRO Jean-François

Secrétaire: Mme Gaëlle DUBOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 mars 2013 décidant de fixer comme suit le montant du droit d'occupation des logements de fonction occupés actuellement au 2 Rue d'arras par M & Mme HOULLIER Hervé et au 2 bis par Mme DE CAEVEL Céline. Il rappelle également qu'il y a lieu de réviser ces droits à compter du 1^{er} avril 2020, en prenant référence d'indice des loyers du 4ème trimestre 2018 soit 126,82.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer comme suite le montant mensuel de ces droits d'occupation à compter du 1^{er} avril 2020 :

Loyer actuel de M & Mme HOULLIER / $408,00 \in$ Révision $408 \in X$ 129,38 = 416,23 € 126,82

Rappel du 1er avril au 31 décembre 2020 (9 mois) : 408,00 € - 416,23 € = 8,23 € X 9 = 74,07 €

Loyer actuel de Mme DE CAEVEL Céline / $369,00 \\ \in \\$ Révision $369 \\ \in \\$ X 129,38 = 376,44 € 126.82

Rappel du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 (9 mois) : 376,44€ - 369,00 € = 7,44 € X 9 = 66,96 €

Le loyer de:

M & M HOULLIER Hervé sera de 416,23 € au 1^{er} janvier 2021 Mme DE CAEVEL Céline sera de 376,44 € au 1^{er} janvier 2021



Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

